COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN

(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents: Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absent excusé: M. RIMET Frédéric (pourvoir à M. VIOUT Rémy).

Absente: Mme BOLE-FEYSOT Isabelle.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline.

Date de convocation: 22 mars 2023

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 27 février 2023,
- Affaires Générales :
 - Décisions du Maire,
- Affaires Financières :
 - Taux d'imposition des taxes directes locales 2023,
 - Subventions aux associations 2023,
- Affaires scolaires :
 - Pause méridienne, convention avec l'association Bas Chablais & Jeunes,
- Questions diverses.

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Aménagement Centre Bourg, CAUE conventions pour l'accompagnement des consultations MOE des bâtiments et MOE espaces publics.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2023.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES.

DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2023.16	Achat de terreau pour les plantations, validation du devis Naturalis	397,72 € HT
2023.17	Prestation paysagère, débroussaillage, validation du devis LIEN	530,00 € HT
2023.18	Débroussaillage des talus de la plage des Recorts pour la saison 2023, validation du devis LIEN	3 710,00 € HT
2023.19	Modification de l'installation électrique existante des stores de la Mairie, validation du devis Grivel	2 384,00 € HT
2023.20	Collecte et maintenance des horodateurs de la Commune, validation du devis Indigo	13 847,00 € HT
2023.21	Achat de panneaux, balises B6M12 et lest, validation du devis Europe Signalétique	1 144,50 € HT
2023.22	Modification de l'alimentation électrique stockage du foot aux Hutins, validation du devis DP Elec	1 665,04 € HT
2023.23	Remplacement des postes informatiques de la Police Municipale, validation du devis Xefi	3 170,04 € HT

Mme le Maire précise que la modification de l'alimentation électrique concerne le local de stockage à l'Espace du Lac et non au Hutins, pour nécessité des services techniques (stockage du matériel sur la période estivale).

M. GALLAY Joël, présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelles AC101, AD8, AD9 et AC106, 63 route des Rives,
- Parcelle AB206, 20C route du Lavoret,
- Parcelle AO547, 52 route de Sechex,
- Parcelle AO544, 52 route de Sechex,
- Parcelle AM178, 4 impasse des Diots.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le Conseil Municipal.

AFFAIRES FINANCIERES.

DELIBERATION N° 030/2023

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes locales au même niveau que l'année précédente, à savoir :

- 9,42 % pour la Taxe d'Habitation
- 25,60 % pour le Foncier Bâti
- 25,14 % pour le Foncier Non Bâti

Mme le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation étant en lien avec les taux de taxes de foncière, est à nouveau à voter par les Communes et les EPCI.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales au taux suivant :
 - . 9,42 % pour la Taxe d'Habitation,
 - . 25,60 % pour la Taxe Foncière (Bâti),
 - . 25,14 % pour la Taxe Foncière (non Bâti)
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer les documents se référant à ce dossier.

M. SAPPEY Jean-Louis précise que la taxe foncière dans certaines communes a bien augmenté pour les résidences secondaires. M. VIOUT Rémy précise que l'augmentation a lieu sur la taxe d'habitation.

DELIBERATION N° 031/2023 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023.

Mme le Maire rappelle que sous peine d'illégalité, les conseillers municipaux, élus au sein du bureau d'une association, ne doivent pas prendre part à la décision du Conseil Municipal accordant la subvention à l'association concernée.

Mme JACQUIER Christine présente les propositions de subventions pour l'année 2023, suite à la réunion de la Commission « Associations ».

- . 150,00 euros à l'Association ANTHY RIDE TEAM,
- . 800,00 euros à l'Association des Anciens Combattants Section d'Anthy, Mme JACQUIER Christine précise que l'association ne peut plus organiser le concours de belote. Mme JACQUIER Jennifer propose de voter 500,00 euros de subvention et 300,00 euros de subvention exceptionnelle. Les élus sont d'accord sur le principe.
- . 6 940,00 euros à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus », soit :
- 3 000,00 euros de subvention + 2 500,00 euros de subvention éveil musical + 1 440,00 euros de subvention école de musique. Mme JACQUIER Jennifer demande le nombre d'enfants participant à l'éveil musical. Mme le Maire précise qu'une vingtaine d'enfants sont concernés.
- . 500,00 euros à l'Association de CHASSE, il est précisé que l'association doit reverser un montant à la fédération de chasse suite aux dégâts effectués par les sangliers sur la commune. M. SAPPEY Jean-Louis demande le nombre de chasseurs sur la Commune. Mme JACQUIER Christine précise qu'ils ne sont pas nombreux, une dizaine. Mme JACQUIER Jennifer demande si l'an dernier c'était déjà le cas. Mme JACQUIER Christine précise que l'an dernier, l'association ne l'avait pas précisé.
- . 1 000,00 euros à l'Association COURANT'HYS
- . 1 500,00 euros au DAMIER CLUB DU LEMAN répartis ainsi :
- 500,00 euros de subvention et 1 000,00 euros de subvention pour la participation à l'open national Léman.
- . 500,00 euros à l'Association les Donneurs de Sang,
- . 1 000,00 € à FABLAC comprenant une subvention exceptionnelle pour la création d'un atelier découverte destiné aux 8-12 ans et un club des jeunes Maker.euses.
- . 600,00 euros à l'Association Flash Danse,
- . 4 000,00 euros à l'Association Football-Club, Le foot a renouvelé les équipements pour les vétérans et a besoin d'une friteuse ainsi que d'un plancher de cuisine. Mme le Maire souligne que normalement les recettes engendrées par les manifestations doivent couvrir l'acquisition de matériel. Il serait plus cohérent de mettre en avant les dépenses liées au sport.
- . 1 500,00 euros au Groupement Jeunes Anthy/Margencel. Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, il est précisé que les autres communes abondent à la même hauteur.
- . 250,00 euros à l'Association Retrouvons Cyril,
- . 1 100,00 euros à l'association SCAF TONIC, correspondant à l'achat de matériel pour l'activité Yoga. Mme JACQUIER Christine précise que la commission ne souhaite pas prendre en charge les 500,00 euros supplémentaires demandés car liés à de la formation. Mme JACQUIER Jennifer estime qu'il ne faut pas reconduire le même schéma que l'an dernier. Mme le Maire précise que la subvention servira uniquement à acquérir du matériel. Mme JACQUIER Jennifer demande pourquoi le montant de 1 100,00 euros. Mme JACQUIER Christine que l'achat de matériel

représente un montant de 1 079,00 euros. Mme JACQUIER Jennifer si la Mairie ne devrait pas acquérir le matériel pour le mutualiser avec l'école. Mme le Maire précise que depuis la crise sanitaire, il n'y a plus de mutualisation de matériel.

- . 1 215,00 euros à ATEL SKI, sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, M. GALLAY Joël précise qu'en moyenne, il y a eu 10 sorties. Mme JACQUIER Jennifer demande le nombre d'enfants. M. GALLAY Joël précise qu'il y a 45 enfants inscrits.
- . 3 400,00 euros à la Section de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel, soit :

900 euros de subvention + 2 500,00 euros de subvention exceptionnelle pour la réparation du bateau compte tenu qu'elle est considérée comme du patrimoine. Mme JACQUIER Jennifer demande à quoi a servi la subvention exceptionnelle de l'an dernier. Mme le Maire précise que c'est toujours dans le cadre de la réparation du bateau. Ce bateau date de 1948. Mme le Maire précise que chaque commune concernée participe.

- . 1 200,00 euros à l'Association Sou des Ecoles,
- . 4 500,00 euros au TENNIS-CLUB, soit :

3 000,00 euros de subvention + 1 500,00 euros de subvention pour l'eau et l'électricité. Mme le Maire précise que la facture d'énergie était plus élevée que prévu. La subvention permettra également de couvrir la part supplémentaire. Mme le Maire précise que le club doit libérer les lieux en juillet 2023 mais même si l'association est en sommeil, il y aura toujours des frais à assurer.

Soit un montant total de subvention de 30 155,00 euros.

M. GALLAY Joël, Mme FERT Marie-Christine et M. BOURDIN Florian ne prennent pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la répartition des montants alloués aux associations, susmentionnée.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

M. SAPPEY Jean-Louis demande s'il y aura une part en investissement comme l'an dernier. Mme le Maire explique que l'an dernier, du matériel avait été acheté.

Mme JACQUIER Jennifer est étonnée que les Daillis n'aient pas demandé de subvention. L'association fait actuellement une pause.

AFFAIRES SCOLAIRES.

PAUSE MERIDIENNE, CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BAS CHABLAIS & JEUNES.

Les documents n'ayant pas été transmis par l'association Bas Chablais & Jeunes ne comportant pas les modifications demandées, ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 032/2023

AMENAGEMENT CENTRE BOURG, CAUE CONVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSULTATIONS MOE DES BATIMENTS ET MOE ESPACES PUBLICS.

Mme le Maire fait un état des lieux des destinations des bâtiments qui ont été retenus et rappelle que l'accompagnement du CAUE avait été validé en Conseil Municipal.

Mme le Maire explique que le CAUE propose d'accompagner la Commune sur le cahier des charges pour les consultations de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments et les espaces publics. Le montant prévisionnel des travaux serait :

- Rénovation bâtiment 1 : enveloppe de 1,3 millions d'euros,
- Requalification des espaces publics : 1,5 millions d'euros.

Ces deux marchés de maîtrise d'œuvre pourront être passés en MAPA.

Mme le Maire expose qu'il convient de valider les conventions suivantes, avec le CAUE :

- Accompagnement pour l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour le projet de la restructuration des locaux de l'ancien CLAE (ancienne école élémentaire) et de l'ancienne école maternelle,
- Accompagnement pour l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour la requalification des espaces publics du centre-village, dont les espaces extérieurs de l'ancien groupe scolaire.

Mme le Maire présente le calendrier prévisionnel et précise qu'un assistant à maitrise d'ouvrage sera en charge du dossier au même titre que cela avait été le cas pour la construction du groupe scolaire.

M. SAPPEY Jean-Louis demande le montant global des travaux. Mme le Maire expose que le chiffrage pour le bâtiment 3 est en cours tout en sachant que le projet de crèche est porté par le SISAM accompagné par un cabinet de programmation. Elle précise que sur les 3 communes, les projets de crèche sont totalement différents.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les 2 conventions du CAUE susmentionnées,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de 200 nouvelles brigades de gendarmerie en France lancé par le Gouvernement, la commune de Sciez a déposé sa candidature. En parallèle, le Département a souhaité proposer une autre propriété sur notre secteur, à savoir le Château de Rovorée. Géographiquement, le site du château de Rovorée ne parait pas pertinent. Plusieurs Maires ont souhaité pouvoir s'exprimer sur le sujet par le biais d'une motion. M. GALLAY Joël précise que les Communes d'Allinges et Margencel sont en zone gendarmerie.

Mme le Maire souhaite revenir au sujet des médecins. Une rencontre avait eu lieu avec les Dr Huguenin et Quinet. Le montant du loyer avait revu à la baisse. Le Dr Quinet avait alors indiqué que le système lui convenait ainsi. M. VIOUT Rémy a repris contact avec le Dr Quinet, qui lui a alors indiqué avoir postulé à Annemasse puisque le groupe Ramsès ouvre un gros cabinet médical, elle souhaite être salariée. Elle recevra une réponse dans la semaine. Dès lors la Commune sera informée. Mme le Maire précise avoir échangé avec les Maires de Sciez et Margencel. Mme le Maire rappelle que selon le planning, le futur local du cabinet médical serait opérationnel en 2026 mais en attendant il y a toujours une place disponible Pré Robert. Mme MESSAMER Vanessa demande comment faire pour recruter. Mme le Maire précise qu'il y a différents réseaux. Par ailleurs, Mme le Maire précise avoir de bons retours sur les missions du CPTS. M. SAPPEY Jean-Louis estime que les places de parking sont en nombres suffisants Pré Robert. Sur demande de M. SAPPEY Jean-Louis, Mme le Maire précise qu'un courrier a été fait à l'ordre des médecins.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H35.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN (Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers:

-	en exercice	19	Date de la convocation	22/03/2023
(<u>2</u>)	présents	17	Date de la séance	27/03/2023
_	absents	02	Nombre de délibérations	03
(4)	votants	18		
_	procuration	01		

Liste récapitulative des délibérations :

- 030/2023: Taux d'imposition des taxes directes locales 2023 (27.03.2023/01),
- 031/2023 : Subventions aux associations 2023 (27.03.2023/02),
- 032/2023: Aménagement Centre Bourg, CAUE conventions pour l'accompagnement des consultations MOE des bâtiments et MOE espaces publics (27.03.2023/03),

Membres présents à la séance :

Présents: Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Signatures:

La secrétaire de séance, Céline PRUD'HOMME Le Maire, Isabelle ASNI-DUCHENE

Délibérations n° 030/2023 à 032/2023 télétransmises en Préfecture et mises en ligne le 31/03/2023.

Date de mise en ligne : 27/04/2023